

LA CONDAMNATION DE M. FLEISCH... PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

Suite de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris...

M. le Président. Par conséquent, il n'y a rien de... M. le Président. Dans la position où se trouve...

Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS... Me Chassagnac. Non, c'est dans l'arrêt...

PAR LA COUR D'APPEL DE PARIS...

M. le Président. Attendu que les motifs... M. le Président. Attendu que les motifs...